



79^E CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

18 | 19 SEPTEMBRE 2021 VILLEURBANNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS DEPUIS LE CONGRÈS D'AUBERVILLIERS

La Commission nationale des Conflits, instance de contrôle du Parti Socialiste, a été installée après le dernier Congrès d'Aubervilliers, dès mai 2018. Elle a poursuivi ses missions habituelles qui consistent à veiller au respect des règles de fonctionnement du Parti socialiste conformément à ses statuts, son règlement intérieur, sa déclaration de principe et son préambule.

Lors du précédent rapport d'activité de la CNC présenté à l'occasion du congrès d'Aubervilliers, nous avons rappelé que l'élection présidentielle 2017 et les législatives qui ont suivi avaient considérablement amplifié la charge de travail de notre commission. À l'issue de la présente mandature, nous avons constaté/déploré à quel point ces échéances précédentes ont continué à perturber la vie interne du Parti socialiste.

Au-delà de leur caractère strictement statutaire, **presque la moitié des dossiers traités a concerné les conséquences politiques opposant des camarades ayant fait le choix de rester fidèles au Parti et ceux qui avaient décidé de soutenir une autre démarche que celle portée par le PS** sans tirer les conséquences politiques de leurs nouveaux choix.

Cette situation est sans précédent dans l'histoire de la CNC. Notre instance n'a pas vocation à être l'instance suprême où l'on tranche les contentieux qui n'ont pu trouver de solution politique en amont. Elle doit rester une instance de contrôle, du respect de nos règles et, pourquoi pas, de conciliation quand cela est possible !

Nous avons également trop souvent déploré une **méconnaissance de nos règles statutaires et réglementaires de la part de directions fédérales**. Des dossiers nous ont été transmis alors qu'ils relevaient de la compétence d'un secrétariat fédéral (mise sous tutelle, réorganisation locale), ou de la responsabilité politique de la direction nationale (traitement de candidatures dissidentes en cours de campagne électorale).

ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE LA CNC

Le 4 mai 2018 a eu lieu la réunion d'installation de la CNC et l'élection unanime de son président, Laurent AZOULAI et du bureau :

- **Marc SADOUN**, 1^{er} vice-président ;
- **Caroline ADOMO** et **Gérard SEBAOUN**, vice-présidents ;
- **Laurent PERRIN** et **Sylvie TOLMONT**, secrétaires ;
- **Corinne BORD** et **Arnaud DELCASSE** (démissionnaire en cours de mandat), en charge de la réforme des statuts ;
- **Safia HAMLIA** et **Claude BOSOM**, en charge de la formation des commissions fédérales des conflits.

Depuis le congrès d'Aubervilliers, la CNC s'est **réunie à 7 reprises et a statué sur 16 dossiers concernant au total 40 camarades**.

La CNC a annulé 9 décisions prises par les CFC en raison de vices de forme dus, pour l'essentiel, à une méconnaissance du règlement intérieur (défauts de débats contradictoires, mauvaises conditions d'information quant au caractère suspensif d'un appel, insuffisance d'information des requérants, absence d'éléments factuels de preuve...). En raison de ces annulations, la CNC s'est saisie de ces dossiers « au fond », a instruit et a délibéré.

Pour la bonne information des militants, **sur 33 membres titulaires et 10 suppléants, seule une quinzaine de membres ont régulièrement participé aux travaux de la CNC**, certains absents réguliers n'ayant pas la courtoisie d'excuser leur indisponibilité. Nous avons même déploré l'absence, pendant toute la durée du mandat, d'un membre titulaire de notre commission, qui n'a jamais envoyé de message d'excuse ou de démission !

Nous voulons rappeler que, de façon systématique, dès qu'une réunion de la CNC est envisagée, nous adressons un mail « Save the Date », soit entre 1 et 2 mois avant la date prévue, pour permettre aux membres de la CNC de prendre leurs dispositions ou pour nous informer de leur impossibilité, tout à fait compréhensible, de participer à la réunion. Dès que la date est validée, nous adressons plusieurs mails de confirmation.

Ce manque de considération de l'engagement que les camarades ont pris lors d'un congrès est irrespectueux pour notre Parti.

Une nouvelle fois, et sans vouloir nous immiscer dans la libre gestion interne des textes d'orientation qui désignent leurs représentants au sein des instances, ces carences individuelles posent la question du choix des camarades qui siègent au sein de la CNC. **En effet, cette instance nécessite une certaine stabilité car il faut en connaître les subtilités, disposer d'une relative disponibilité pour instruire les dossiers puis participer aux auditions et aux délibérations, ce qui impose une réelle abnégation et l'envie de travailler ensemble, en sachant dépasser les appartenances issues des congrès, autant de vertus indispensables à son bon fonctionnement.**

Pour le bureau de la Commission nationale des conflits,

Laurent AZOULAI

LE PRÉSIDENT DE LA CNC



